

VADE-MECUM DES ETUDIANT·ES DU MASTER DE SPECIALISATION EN ETUDES DE GENRE

Université catholique de Louvain

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, ARTS ET LETTRES
Place Blaise Pascal, 1
1348 Louvain-la-Neuve

Université Saint-Louis – Bruxelles

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,
SOCIALES, POLITIQUES ET DE LA
COMMUNICATION
Boulevard du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles

Université libre de Bruxelles

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE
ET SCIENCES SOCIALES
Avenue F. D. Roosevelt, 50 - CP135
1050 Bruxelles

Université de Namur

FACULTÉ DE DROIT
Rempart de la Vierge, 5
5000 Namur

Université de Liège

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
Campus du Sart Tilman, Quartier Agora
Place des Orateurs, 3 (B31)
4000 Liège

Université de Mons

ÉCOLE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
Place Warocqué, 17
7000 Mons


www.mastergenre.be

Table des matières

Bienvvenue	3
1. Décret paysage et organisation des études	3
2. Personnes de référence du master.....	4
2.1 Gestionnaire administrative du master.....	4
2.2 Référent·es administratif·ves du master.....	4
2.3 L'accueil et les services facultaires (FIAL)	5
2.4 Le jury interuniversitaire du master	5
2.5 Le comité de gestion et la commission de programme interuniversitaires.....	5
2.6 Les délégué·es et représentant·es étudiant·es	6
2.7 Les professeur·es et assistant·es.....	6
3. Vous informer, vous tenir informé·e	7
3.1 Le portail UCLouvain et la page du master	7
3.2 Les portails des autres universités.....	7
3.3 Le courrier électronique	8
3.4 La page Facebook du master.....	8
4. Les obligations de l'étudiant·e	8
4.1 L'inscription à l'UCLouvain.....	8
4.2 Le compte global UCLouvain.....	9
4.3 L'intranet UCLouvain et le bureau virtuel.....	9
4.4 L'inscription aux cours	9
4.5 Plateformes de cours en ligne de chaque université.....	10
5. Les demandes particulières à introduire en début d'année	11
5.1 Allègement.....	11
5.2 Dispenses et reports de notes	11
5.3 Étudiant·e à profil spécifique	11
6. Les cours	11
6.1 Le programme d'études	11
6.2 La fiche d'activité du cours.....	11
6.3 Les cours de tronc commun	11
6.4 Les horaires de cours	13
6.5 Les supports de cours.....	13
7. Le mémoire et le stage.....	13
8. Les examens	14
8.1 Le paiement des droits d'inscription	14
8.2 L'inscription en ligne aux examens	14
8.3 Sessions.....	15
8.4 Règlement	15
8.5 Dispositions pratiques.....	15
8.6 Les examens des cours du tronc commun	16
8.7 Absence.....	16
8.8 Le plagiat	16
9. Les bibliothèques.....	16
10. Calendrier académique et administratif 2022-2023	17

Bienvenue

Chers étudiants et chères étudiantes, ce guide d'accueil vous livre les informations utiles dont vous aurez besoin dans votre parcours interuniversitaire. Comme vous le savez, ce master réunit les six universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles : l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Liège (ULiège), l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USL-Bruxelles), l'Université de Namur (UNamur) et l'Université de Mons (UMONS). L'**Université catholique de Louvain** en est l'université de référence. À cet égard, c'est à l'UCLouvain et spécialement à la Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL) que vous devrez vous référer pour la plupart des questions administratives concernant le master. Nous vous proposons de lire ce guide attentivement, de consulter régulièrement les informations qui y sont reprises et de veiller au respect des procédures et des délais.

 Ce symbole vous renvoie vers les adresses utiles reprises au dos du guide ou vers les pages du portail qui compléteront votre information.

 Ce symbole attire votre attention sur certains points importants.

1. Décret paysage et organisation des études

Depuis 2015-2016, l'application du décret dit « Paysage » implique une disparition de l'organisation en années d'étude. Les cycles de bachelier et de master sont désormais structurés sous forme de **blocs annuels** de 60 crédits, définis par la faculté. Le master en études de genre étant un master de spécialisation de 60 crédits, il est donc organisé en un an.

Les cours, séminaires ou travaux pratiques constituent des **unités d'enseignement** (UE).


Chaque unité d'enseignement forme un tout cohérent dont les acquis d'apprentissages (les compétences que vous y développerez) sont clairement définis.

Les unités d'enseignement sont généralement données sur un seul quadrimestre : soit au 1^{er} quadrimestre (Q1), soit au 2^e (Q2). Certaines unités d'enseignement sont dispensées sur l'ensemble de l'année (Q1 + Q2).

Le nouveau système fonctionne sur la base d'une **accumulation de crédits**. Il faut acquérir 180 crédits pour obtenir le diplôme de bachelier et 60 ou 120 pour le diplôme de master. Le master de spécialisation en études de genre compte 60 crédits.

Les crédits pour les notes supérieures ou égales à 10/20 sont définitivement acquis, quel que soit votre parcours, et il n'est plus possible de les représenter.

Chaque année, vous constituerez votre **programme annuel**, composé d'unités d'enseignement pour un minimum de 60 crédits et de maximum 75.

 Ce programme sera validé en octobre par le jury, sauf cas exceptionnel et à nombre de crédits constant, il ne pourra pas être modifié par la suite.

L'**évaluation** des unités d'enseignement du Q1 se déroule lors des sessions d'examens de janvier, celle des unités d'enseignement du Q2 en juin.

Les unités d'enseignement du Q1 pour lesquelles vous n'aurez **pas** obtenu 10/20 minimum pourront être représentées lors de la session de septembre uniquement.

Le secrétariat du master ne manquera pas vous informer à nouveau à ce sujet et de vous rappeler les échéances en temps et en heure.

2. Personnes de référence du master

2.1 *Gestionnaire administrative du master*

UCLouvain

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Muriel Laloy

Place Blaise Pascal, 1/L3.03.31

1348 Louvain-la-Neuve

010 / 47 96 91

secretariat-genre@uclouvain.be

2.2 *Référent-es administratif-ves du master*

Les référent-es administratif-ves du master sont le premier point de contact d'un-e étudiant-e qui se trouverait dans l'incapacité de trouver les informations relatives aux cours à option de l'institution la dispensant. Ils/elles sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions pratiques relatives aux cours à options de chaque université.

ULB

Faculté de Philosophie et Sciences sociales

Charlotte Claes

Avenue F. D. Roosevelt, 50 - CP135

1050 Bruxelles

master.genre@ulb.ac.be

02 / 650 65 87

ULiège

Faculté des Sciences Sociales

Marina Salerno

Campus du Sart Tilman, Quartier Agora

Place des Orateurs, 3 (B31)

4000 Liège

master.genre@ulg.ac.be

04 / 366 31 61

USL-Bruxelles

Faculté des Sciences économiques et sociales,
politiques et de la communication

Caroline Dewez

Boulevard du Jardin botanique, 43

1000 Bruxelles

master-etudes-genre@usaintlouis.be

02 / 792 36 70

UNamur

Faculté de Droit

Stéphanie Henry

Rempart de la Vierge, 5

5000 Namur

master.genre@unamur.be

081 / 72 47 93

2.3 *L'accueil et les services facultaires (FIAL)*

 <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/contact.html>

2.4 *Le jury interuniversitaire du master*

Le jury est chargé de la validation académique des PAE (programme annuel de l'étudiant·e) de tou·te·s les étudiant·es inscrit·es dans le cadre du programme du master de spécialisation en études de genre (GENR2MC).

Il comprend une présidente, une secrétaire et un·e délégué·e institutionnel·le de chaque université.

La présidente de jury est la personne de référence pour toute question relative à la modification ou adaptation de votre PAE.

<i>Présidente du jury</i>	Tania Van Hemelryck
<i>Secrétaire du jury</i>	Valérie Piette

Délégué·es institutionnel·les

<i>Pour l'UCLouvain</i>	Sarah Sepulchre
<i>Pour l'ULB</i>	David Paternotte
<i>Pour l'ULiège</i>	Mona Claro
<i>Pour l'USL-Bruxelles</i>	Sophie Jacquot
<i>Pour l'UNamur</i>	Nathalie Grandjean
<i>Pour l'UMONS</i>	Catherine Gravet

2.5 *Le comité de gestion et la commission de programme interuniversitaires*

Le comité de gestion est chargé, par délégation des recteurs et rectrices, de la gestion académique interuniversitaire du programme du master de spécialisation. Il comprend deux représentant·es académiques de chaque université. Chaque année le comité de gestion effectue une évaluation globale du programme ; dans ce contexte, il charge la commission de programme, dans laquelle siègent deux étudiant·es, de procéder à l'évaluation du programme et des enseignements ; votre avis sera sollicité via un système d'évaluation en ligne.

<i>Président</i>	David Paternotte (ULB)
<i>Secrétaire</i>	Valérie Piette (ULB)

Membres

<i>Pour l'UCLouvain</i>	Tania Van Hemelryck Florence Degavre
-------------------------	---

<i>Pour l'ULB</i>	David Paternotte Valérie Piette
<i>Pour l'ULiège</i>	Mona Claro Véronique Servais
<i>Pour l'UNamur</i>	Nathalie Grandjean Stéphanie Wattier
<i>Pour l'USL-Bruxelles</i>	Sophie Jacquot Diane Bernard
<i>Pour l'UMONS</i>	Catherine Gravet Claire Martinus
<i>Coordinateur du master attaché au comité de gestion</i>	Maxime Debruxelles

2.6 Les délégué-es et représentant-es étudiant-es

Élu-es dans le courant du mois d'octobre, les deux délégué-es étudiant-es et les deux représentant-es étudiant-es sont un relais entre les étudiant-es du master, les professeur-es et les membres de la commission de programme interuniversitaire du master.

Ils/elles entretiennent des échanges réguliers avec les professeur-es et les services facultaires, et ils/elles ont un rôle important dans la diffusion des informations, pour signaler les éventuels problèmes collectifs rencontrés pendant l'année dans les cours et les exercices pratiques. Ils/elles sont également impliqués dans l'organisation d'événements (souters de cours, etc.). **Il est important de repérer rapidement qui sont vos délégué-es afin de chercher l'information auprès d'eux/elles.**

2.7 Les professeur-es et assistant-es

Si vous désirez obtenir un rendez-vous avec des professeur-es ou des assistant-es, vous pouvez les contacter directement. Leurs coordonnées sont disponibles via le répertoire du personnel de l'Université concernée.

Répertoire UCLouvain

<https://uclouvain.be/fr/repertoires>

Répertoire ULB

<https://www.ulb.be/fr/annuaire>

Répertoire ULiège

https://www.uliege.be/cms/c_9054334/fr/repertoire

Répertoire UNamur

<https://directory.unamur.be/staff>

Répertoire USL-Bruxelles

<http://www.usaintlouis.be/sl/621.html>

Répertoire UMONS

<https://gestadm.umons.ac.be/webappspub/annuaire/public/>

3. Vous informer, vous tenir informé·e


3.1 Le portail UCLouvain et la page du master

Le portail de l'UCLouvain, notamment celui de la Faculté (FIAL), ainsi que le site spécifique du master constituent le canal privilégié d'accès à l'information et aux services.

Pour le site de l'UCLouvain, certaines pages du portail ne sont visibles que si vous vous êtes préalablement identifié·e. La partie relative au Bureau Virtuel (4.3) vous ouvre l'accès à des services plus personnalisés. C'est notamment sur ce portail que vous trouverez les informations relatives au programme du master, notamment les cours du tronc commun ainsi que les cours à option UCLouvain.

 www.uclouvain.be/fial
www.mastergenre.be

3.2 Les portails des autres universités

 Il vous sera nécessaire de consulter les portails des autres universités, notamment pour pouvoir disposer des informations concernant les cours à option dispensés dans les différentes institutions.

Le portail ULB rajouter l'application sur smartphone ?

 **Comment activer son compte ULB :** <https://support.ulb.be/fr/web/support/-/comment-m-enregistrer-via-le-self-onboarding/1.9>

- Mon ULB : <https://www.ulb.be/fr/monulb>
- TimeEdit (horaires) : <https://www.ulb.be/fr/horaires>

Le portail ULiège

 MyULg www.intranet.ulg.ac.be

Le portail USL-B

 Les services en ligne <http://www.usaintlouis.be/sl/730.html>

L'intranet : https://www4.usaintlouis.be/4DACTION/WEB_Login

Le portail UNamur

 www.unamur.be/login

Le portail UMONS


 gestacumons.umons.ac.be/

3.3 Le courrier électronique

Tous les étudiants et toutes les étudiantes disposent d'une adresse mail UCLouvain et d'une boîte aux lettres électronique personnelle (prenom.nom@student.uclouvain.be). Vous avez l'**obligation** d'utiliser votre adresse mail UCLouvain (art.32 du *Règlement général des études et des examens*¹) !

Vous pouvez y accéder par votre bureau virtuel sur le portail (voir « bureau virtuel UCLouvain » ci-dessous).

Votre adresse mail est automatiquement créée dans les 24 heures qui suivent l'activation du compte global.

 **Toute communication officielle entre l'Université et l'étudiant·e doit se faire via l'adresse électronique UCLouvain de l'étudiant·e prioritairement ou, à défaut, via l'adresse électronique fournie par l'une des cinq universités partenaires. Tout mail envoyé depuis ou vers l'adresse personnelle de l'étudiant·e n'aura aucune valeur officielle. Nous vous conseillons donc de la consulter régulièrement, car tous les messages individuels liés à votre parcours ou vos activités académiques seront envoyés par le secrétariat du master à votre adresse UCLouvain.**

3.4 La page Facebook du master

Le master dispose également d'une page Facebook : www.facebook.com/MSgenre

Cette page ne constitue en aucun cas le canal d'information officiel. Elle permet un accès plus facile à certaines informations déjà présentes sur les portails facultaires ou sur le site www.mastergenre.be

Il existe un groupe Facebook privé d'entraide autogéré par les étudiant·es du Master : " Master de spécialisation en études de genre | 2021-2022" accessible à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/groups/346369326467547>

4. Les obligations de l'étudiant·e


4.1 L'inscription à l'UCLouvain

L'inscription au master de spécialisation en études de genre se fait à l'UCLouvain **uniquement**. Celle-ci doit être prise dans le respect du [calendrier](#).

 <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/futurs-etudiants.html>

<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/tarifs.html>

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/administrations/ade/inscriptions/etudiants.html>
(après identification)

 Un **acompte de 50 EUR** doit être payé pour le **31 octobre** de l'année académique en cours. A défaut, la demande d'inscription est annulée. Lorsque l'acompte est payé, l'inscription devient « régulière » et l'étudiant·e reçoit, dans les jours qui suivent, tous les documents l'attestant.


Le **solde** doit être payé pour le **1er février** de l'année académique en cours. A défaut, les accès aux activités d'apprentissage sont supprimés et la personne ne bénéficiera d'aucune délibération, ni de report ou valorisation de crédits. Elle est cependant considérée comme ayant été inscrite.

¹ *Règlement général des études et des examens* (RGEE) de l'UCLouvain, <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>

Une fois votre inscription complète à l'UCLouvain, votre dossier sera transféré par le service d'inscription de l'UCLouvain vers les services d'inscription des cinq autres universités, au plus tard le 31 octobre, pour que vous y soyez inscrit-e également.

4.2 Le compte global UCLouvain

Comme chaque étudiant, vous disposez d'un compte utilisateur global UCLouvain. La toute première étape **obligatoire** est d'activer ce compte global pour accéder aux services électroniques en ligne.

 <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/activer-son-compte-global.html> (procédure pour le nouvel étudiant)

4.3 L'intranet UCLouvain et le bureau virtuel

Sélectionner « MyUCL » sur <https://uclouvain.be/fr/index.html> pour accéder à l'intranet et à votre bureau virtuel.

Vous identifier avec votre identifiant global UCL et votre mot de passe choisi lors de l'activation de votre compte global.

Si l'activation de votre compte ne réussit pas ou si vous ne pouvez pas vous identifier sur le portail, contactez le Service Desk ou 010/47 82 82.




Votre bureau virtuel va devenir une nouvelle référence dans votre vie d'étudiant-e. Nous vous conseillons de vous familiariser à cet outil le plus rapidement possible. Il vous permettra d'accéder à votre boîte mail UCLouvain et à vos valves électroniques, d'accéder à MoodleUCL (cf. infra), de vous inscrire aux cours et aux examens, de télécharger vos attestations d'inscriptions.

4.4 L'inscription aux cours

L'inscription aux cours se fait en ligne, par le biais de votre bureau virtuel UCLouvain (MyUCL > Widget « Mes études ») **uniquement**, et doit **obligatoirement** être effectuée entre le **15 et le 30 septembre 2022**.

Dans votre bureau virtuel, vous avez accès au Widget « Mes études » > « M'inscrire aux cours ». L'inscription à une option a été activée et les cours obligatoires du tronc commun ont été pré-inscrits pour vous. Si vous avez introduit une demande d'allègement, veuillez le mentionner dans la case « Autre demande éventuelle ».

Vous serez invité-e à cocher **15 crédits de cours au choix** et à cocher le **mémoire-recherche** ou le **mémoire-stage** que vous voulez ajouter à votre programme.

-  **Attention** : l'inscription aux cours est **OBLIGATOIRE** et n'est **PAS AUTOMATIQUE**.
-  **Il ne faut pas confondre l'inscription à l'UCLouvain avec l'inscription aux cours (sur votre bureau virtuel) ou encore l'inscription sur une plateforme pédagogique (MoodleUCL, etc.) : il s'agit de trois démarches différentes.**
-  **En cas de problème, l'étudiant-e prendra contact avec le secrétariat du master à l'UCLouvain : secretariat-genre@uclouvain.be.**

Une fois votre inscription en ligne aux cours complétée via le bureau virtuel l'UCLouvain, les informations relatives aux cours à options choisis dans les autres universités seront transférées par le secrétariat du master de l'UCL vers les référent-e-s des universités concernées la première semaine du mois de novembre.

Vous serez ainsi inscrit-e aux cours automatiquement au sein de la ou des université(s) concernée(s) via votre inscription **sur le bureau virtuel UCLouvain**.

4.5 Plateformes de cours en ligne de chaque université

UCLine – 6 cours du tronc commun

UCLine est la plateforme de cours en ligne utilisée par les enseignant-es des six cours obligatoires du Master ; elle est accessible dès que vous êtes en procédure d'inscription. Vous y trouverez les supports de cours ainsi que les instructions relatives à la préparation des séances et aux diverses évaluations.



Vous recevrez automatiquement l'accès à UCLine dès que vous apparaîtrez sur les listes d'inscription au master. Vos identifiants vous parviendront par mail après inscription par votre secrétariat administratif. (secretariat-genre@uclouvain.be).

À l'UCLouvain

[MoodleUCL](#) est une plateforme de cours en ligne de l'UCLouvain, à laquelle vous avez accès dès que votre inscription au master est finalisée. Par ce biais, les enseignant-es mettent à votre disposition le matériel didactique relatif aux cours qu'ils donnent : syllabus, portefeuilles de lecture, etc. Chaque étudiant-e, muni de son identifiant, doit d'abord s'inscrire sur MoodleUCL.



<https://moodle.uclouvain.be/>

Ensuite, vous devez vous lier aux cours que vous suivez pour disposer de tout ce que le ou la titulaire du cours peut mettre à votre disposition.



Une création de compte/connexion sur MoodleUCL ne vaut pas pour une inscription administrative



Tous les cours de l'UCLouvain ne sont pas systématiquement présents sur MoodleUCL.

À l'ULB

<https://uv.ulb.ac.be/>

À l'ULiège

<https://www.ecampus.ulg.ac.be/>

À l'USL-Bruxelles

<https://moodleuslb.uclouvain.be/>

À l'UNamur

<https://webcampus.unamur.be/login/index.php>

À l'UMONS

<https://moodle.umons.ac.be/>


5. Les demandes particulières à introduire en début d'année

5.1 Allègement

La faculté peut exceptionnellement accorder des dérogations à l'organisation des études de certain-es étudiant-es, notamment l'inscription à un programme comportant éventuellement moins de soixante crédits pour une année académique. Ces dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs professionnels, sociaux ou médicaux, dûment attestés.


 <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/admission-et-inscription.html>

5.2 Dispenses et reports de notes

 **Au commencement de votre master, aucune dispense ou report de note ne sera accordé-e pour un cours ayant été suivi dans un cursus précédent. Il ne vous sera donc pas possible de vous inscrire à un cours ayant été suivi antérieurement, par exemple, un cours, repris dans la liste des cours à option, suivi dans un master précédant le master de spécialisation en études de genre.**

5.3 Étudiant-e à profil spécifique

Si vous êtes porteur-euse d'un handicap ou atteint-e d'une maladie grave ou d'un trouble de l'apprentissage, si vous pratiquez une activité sportive ou artistique de haut niveau, si vous êtes entrepreneur-e ou créateur-trice d'activités, la conseillère aux études peut vous informer de la procédure pour soit bénéficier d'aménagements raisonnables et nécessaires, soit obtenir le statut PEPS (projet pour étudiant-es à profil spécifique).

 <https://uclouvain.be/fr/etudier/peps>
<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/conseils-accompagnements.html>

6. Les cours

6.1 Le programme d'études

Le programme complet est disponible sur le site de l'UCL à l'adresse suivante :

 www.uclouvain.be/prog-genr2mc


6.2 La fiche d'activité du cours

La fiche d'activité du cours présente les thèmes abordés, les acquis d'apprentissage, les modes d'évaluation des acquis des étudiant-es, les méthodes d'enseignement, le contenu et la bibliographie/support(s) disponible(s), les modalités d'évaluation du cours, les prérequis... La fiche d'activité est accessible en cliquant sur l'intitulé du cours dans le programme d'études.

En cliquant sur les fiches d'activités concernant les cours hors UCL, vous trouverez un hyperlien renvoyant à la fiche d'activité de l'université qui dispense ce cours.

6.3 Les cours de tronc commun

Six cours de tronc commun ont été créés spécialement pour le master par chacune des universités partenaires. Ces cours se donnent **uniquement le vendredi** de 9h à 16h30 sur le campus Saint-Louis (USLB) durant le premier quadrimestre et sur le campus Flagey (ULB) durant le second quadrimestre

 Le campus Saint-Louis est situé 43 Boulevard du Jardin Botanique, 1000 Bruxelles.
 Le campus Flagey est situé 19 Place Eugène Flagey, 1050 Bruxelles.

Accessibilité

Campus Saint-Louis	Campus Flagey
<u>Tram</u> : Lignes 25, 55 (Rogier), Ligne 92/93 (Botanique)	<u>Tram</u> : Ligne 81 (Flagey)
<u>Métro</u> : Lignes 2, 3, 4 et 6 (Rogier) ou lignes 2 et 6 (Botanique)	
<u>Bus</u> : Ligne 61 (Saint-Louis, Rogier ou Botanique)	<u>Bus</u> : Lignes 38, 59, 60 et 71 (STIB) ou 366 (TEC) (Flagey)
<u>Train</u> : Congrès, (Bruxelles-Nord), (Bruxelles-Midi)	<u>Train</u> : Gerموir, (Etterbeek), (Bruxelles-Luxembourg)

Dates de cours de tronc commun pour l'année académique 2022-2023

Q1	Auditoire 100 – Campus Saint-Louis (109 Rue du Marais – 1000 Bruxelles)	Q2	Auditoire Victor Bourgeois – Campus Flagey (19 Place Eugène Flagey – 1050 Bruxelles)
	9h-11h : Sexualité, genre et société (EULB2300) 11h15-13h15 : Epistémologies de la recherche en études de genre (LGENR2100) 13h15-14h30 : pause de midi 14h30-16h30 : Sciences sociales et genre : Lecture critique de textes (EUSLB2600)		9h-11h : Philosophies féministes et de genre (EUNAM2500) 11h15-13h15 : Genre et corps (EUMON2700) 13h15-14h30 : pause de midi 14h30-16h30 : Genre et travail (EULG2400)
	Vendredi 23 septembre 2022 – Séance 1 Vendredi 30 septembre 2022 – Séance 2 Vendredi 7 octobre – Séance 3 Vendredi 14 octobre 2022 – Séance 4 Vendredi 21 octobre 2022 – Séance 5 Vendredi 28 octobre 2022 – Séance 6 Vendredi 4 novembre 2022 – Congé d'automne (cours suspendus) Vendredi 11 novembre 2022 – Armistice (cours suspendus) Vendredi 18 novembre 2022 – Séance 7 Vendredi 25 novembre 2022 – Séance 8 Vendredi 2 décembre 2022 – Séance 9 Vendredi 9 décembre 2022 – Séance 10		Vendredi 10 février 2023 – Séance 1 Vendredi 17 février 2023 – Séance 2 Vendredi 24 février 2023 – Séance 3 Vendredi 3 mars 2023 – Séance 4 Vendredi 10 mars 2023 – Séance 5 Vendredi 17 mars 2023 – Séance 6 Vendredi 24 mars 2023 – Séance 7 Vendredi 31 mars 2023 – Séance 8 Vacances de printemps (cours suspendus) Vendredi 21 avril 2023 – Séance 9 Vendredi 28 avril 2023 – Séance 10 Vendredi 5 mai 2023 – Séance 11 Vendredi 12 mai 2023 – Séance 12

	<p>Vendredi 16 décembre 2022 – Séance 11</p> <p>Vendredi 23 décembre 2022 – Journée transversale</p> <p>Les salles de cours sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de changement.</p>		<p>Les salles de cours sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de changement.</p>
--	--	--	---

6.4 Les horaires de cours

Vous pourrez consulter votre horaire de cours du tronc commun (et des cours UCLouvain) sur le portail de la Faculté FIAL ; celui-ci est mis à jour régulièrement. L'horaire de ces cours est également précisé via la fiche d'activité du cours.



Horaires cours UCLouvain : <https://uclouvain.be/fr/etudier/horaires.html>

Horaire-type du master : <https://uclouvain.be/etudier/horaire-choix-de-programme.html?programme=genr2mc>



Attention : des valves-électroniques « horaires » vous informent des informations relatives aux cours du tronc commun. Pour les cours à option, les référent-es administratif-ves vous informeront via votre adresse institutionnelle.



Les horaires des cours à option se retrouvent sur les différents portails des universités partenaires. Il revient à l'étudiant-e de se tenir informé-e de ces horaires.

6.5 Les supports de cours

Le cas échéant, chaque professeur-e vous indiquera le support écrit ou le manuel qu'il ou elle utilise et la manière de vous le procurer.

7. Le mémoire et le stage

Le master de spécialisation en études de genre offre la possibilité de choisir entre deux types de mémoires : un mémoire-recherche et un mémoire-stage.

Vous trouverez toutes les informations concernant les mémoires et les stages dans **le règlement des mémoires et le règlement des stages**, disponibles tous deux sur <http://www.mastergenre.be>.

Les formulaires (choix de sujet de mémoire, page de garde, choix du lieu de stage, etc.) seront également disponibles sur ces deux plateformes. Dans le cas d'un allègement, les étudiant-es ne sont pas tenu-es de déposer leur fiche de proposition de sujet de mémoire et/ou leur convention de stage dès le premier bloc annuel. Néanmoins, il est vivement conseillé d'entreprendre les démarches liées au mémoire le plus tôt possible.

Dates-clés pour le mémoire et le stage

Vendredi 7 octobre 2022	Réunion d'information sur les mémoires et les stages
Vendredi 28 octobre 2022	Dépôt électronique du formulaire de choix de sujet du mémoire Dépôt électronique du formulaire de choix de stage
Pour la fin du mois de novembre	Décisions du jury interuniversitaire concernant les sujets de mémoires et les lieux de stages
Jeudi 15 décembre 2022 (23h59)	Dépôt électronique des mémoires (1 ^{re} session)
Lundi 9 janvier au samedi 28 janvier 2023	Défenses des mémoires (1 ^{re} session). Dates fixées entre l'étudiant·e et le/la promoteur·trice de mémoire.
Lundi 22 mai 2023 (23h59)	Dépôt électronique des mémoires (2 ^e session)
Lundi 5 juin au samedi 24 juin 2023	Défenses des mémoires (2 ^e session). Dates fixées entre l'étudiant·e et le/la promoteur·trice de mémoire.
Mercredi 16 août 2023 (23h59)	Dépôt électronique des mémoires (3 ^e session)
Mercredi 16 août au mercredi 30 août 2023	Défenses des mémoires (3 ^e session). Dates fixées entre l'étudiant·e et le/la promoteur·trice de mémoire

8. Les examens

8.1 Le paiement des droits d'inscription



Pour pouvoir présenter vos examens, vous devez être correctement inscrit·e à l'UCLouvain et être en ordre de paiement. **Rappel** : le paiement du solde du montant des droits d'inscription doit être exécuté au plus tard pour le **1^{er} février de l'année académique en cours**. Le droit d'inscription aux examens est inclus dans le minerval.

8.2 L'inscription en ligne aux examens


La procédure d'inscription aux examens se fait en ligne via votre bureau virtuel de l'UCLouvain **et** de(s) l'université(s) concernée(s) où vous suivez les cours à option. N'oubliez pas d'imprimer le formulaire d'inscription aux examens après l'avoir validé : il pourra vous être utile le cas échéant. Tout problème doit être signalé au plus vite au secrétariat du master à l'UCLouvain.

Les périodes d'inscription sont reprises dans le calendrier académique et administratif à la fin de ce guide d'accueil. Elles vous seront rappelées via le portail et les valves électroniques.

La présentation des examens pour lesquels vous vous êtes inscrit·e est **obligatoire** (sauf désistement en temps utile, maladie, ou autre motif reconnu de force majeure par la présidente du jury interuniversitaire). Par ailleurs, vous ne pouvez pas vous présenter à un examen auquel vous ne vous êtes pas inscrit·e.

-  Attention : l'inscription aux examens n'est pas automatique mais doit faire l'objet d'une démarche personnelle de l'étudiant-e.
-  Il faut impérativement respecter les périodes d'inscription en ligne administratives. Aucun retard ne sera toléré !

8.3 Sessions

-  Pour chaque enseignement, les examens sont organisés deux fois : la première fois lors de la session de janvier ou de juin selon que les enseignements sont organisés au premier ou, au moins partiellement au deuxième quadrimestre, la seconde fois lors de la session de septembre.

Première session

Pour cette session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du **premier quadrimestre**.

Deuxième session

Lors de la 2^e session, vous vous inscrivez à tout ou partie des examens relatifs aux enseignements du **deuxième quadrimestre** et à ceux qui sont **dispensés sur l'ensemble de l'année**.






Troisième session

Elle est prévue pour ceux et celles qui,

- soit n'ont pas présenté tous les examens relatifs aux enseignements du premier quadrimestre à la 1^{re} session et/ou tous les examens relatifs aux enseignements du deuxième quadrimestre à la 2^e session,
- soit souhaitent représenter des unités d'enseignement non réussies de la 2^e session ou de la 1^{re} session (non présentées 2^e session).

8.4 Règlement

Vous êtes tenu-e de respecter le règlement général des études et des examens de l'UCLouvain.

-  <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>
-  Un-e étudiant-e peut, au cours d'une même année académique, s'inscrire deux fois à l'examen d'un enseignement.
-  Lorsqu'un-e étudiant-e s'inscrit pour la deuxième fois à un examen, seule la dernière note est prise en compte par le jury, même si ce dernier examen aboutit à une note inférieure à celle obtenue la première fois.
-  Un-e étudiant-e ne peut plus s'inscrire à un examen dont la note a été créditée (i.e. pour laquelle il/elle a obtenu 10/20 ou plus), même s'il ne l'a présenté qu'une seule fois.
-  Il vous revient de vérifier votre inscription et de signaler tout problème éventuel au secrétariat du master à l'UCLouvain.

8.5 Dispositions pratiques

Vous êtes tenu-e de vous conformer aux dispositions qui vous sont communiquées dans cette brochure et par les différents canaux de communication de la ou des Faculté(s) concerné(s) avant la période d'inscription aux examens, particulièrement en termes **de dates et de délais**. Tout retard sans motif exceptionnel sera soumis à l'appréciation de la présidente du jury.

-  <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens.html>

8.6 Les examens des cours du tronc commun

Les examens relatifs aux cours de tronc commun (quand applicable) se déroulent à Bruxelles.

8.7 Absence

Toute **absence** à un examen doit être motivée. Les documents justificatifs originaux (certificat médical, attestation de décès d'un proche, etc.) sont à adresser au secrétariat « master de spécialisation en études de genre » de l'UCLouvain (secretariat-genre@uclouvain.be). La remise d'un certificat médical doit se faire conjointement avec le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire est disponible sur le site de la Faculté (vous devez être identifié-e sur le site UCLouvain pour y avoir accès !), au secrétariat facultaire et au secrétariat « master de spécialisation en études de genre ».

 <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/examens-pendant-la-session.html>

Pour les absences relatives à un examen de **cours** à option **hors UCLouvain**, veuillez **également** vous adresser à la personne de référence de l'université concernée pour effectuer les démarches nécessaires (voir point 3, « Personnes de référence du master »).

8.8 Le plagiat

Le plagiat, c'est le fait de ne pas citer l'auteur-e des sources que l'on utilise (texte ou partie de texte, image, données, etc.), c'est-à-dire de s'approprier le travail d'un-e autre en le faisant passer pour sien. L'UCLouvain a mis en place une sévère politique de détection du plagiat.

 www.uclouvain.be/plagiat

Vous trouverez dans ces pages des explications et des pistes pour citer correctement vos sources d'information, dans un souci d'honnêteté et de respect de la propriété intellectuelle. Les enseignant-es, les assistant-es et les formateur-trices des bibliothèques peuvent également vous apporter des conseils de rédaction pour vos travaux afin que ceux-ci répondent aux normes universitaires en matière de citations.

 **Attention : le plagiat est considéré comme une tricherie et est susceptible de sanctions graves, allant du renvoi à l'année suivante jusqu'à l'exclusion de l'étudiant-e.**

9. Les bibliothèques

Les bibliothèques sont à votre entière disposition pour y effectuer des recherches ou encore y étudier dans le calme.

En tant qu'étudiant-e inscrit-e dans les six universités partenaires du master, vous disposez de l'accès à l'ensemble des bibliothèques de ces universités.

À l'UCLouvain

C'est la **carte d'accès** qui tient lieu de carte d'entrée à la bibliothèque et qui sera demandée pour toute opération de prêt. Cette même carte fait office de porte-monnaie électronique (à charger dans la borne prévue à cet effet) pour les photocopies.

 www.uclouvain.be/biul

À l'ULB

 <https://bib.ulb.be/>

À L'ULiège

 <http://lib.ulg.ac.be/>

À l'USL-B

 http://www.usaintlouis.be/sl/bib_bienvenue.html

À L'UNAMUR

 www.unamur.be/universite/bibliotheques

À L'UMONS


 <https://web.umons.ac.be/fr/nos-missions/bibliotheques/>

Le Master genre vous propose également l'accès à sa bibliothèque constituée des ouvrages utilisés par les cours de tronc commun, ainsi que des références de base sur le genre et la sexualité. Pour plus d'information ou réserver un ouvrage, veuillez contacter coordination.genre@ulb.be

10. Calendrier académique et administratif 2022-2023

 **Le non-respect des échéances administratives peut avoir des conséquences parfois sévères.**

Notez dès à présent les dates suivantes dans vos agendas.

 <https://uclouvain.be/fr/etudier/calendrier-academique.html>
<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/calendrier-etudiant-fial.html>

Rendez-vous sur :

www.mastergenre.be

www.uclouvain.be

www.ulb.be

www.uliege.be

www.usaintlouis.be

www.unamur.be

www.umons.ac.be